



La région Centre-Val de Loire n'est pas épargnée par les dérèglements climatiques. Le risque d'incendie, de feu de forêt notamment, s'étend et s'amplifie sur l'ensemble de l'Hexagone. En région Centre, les surfaces forestières présenteront un risque au feu plus élevé touchant 320 communes. Bien que la proportion de surfaces boisées diffère selon les départements, tous sont concernés par ce risque puisque les incendies d'ampleur se déclenchent également sur les terres arables (feux de moisson).

Fiche technique  
Objectif Climat 2030

## Risque incendie

### ◆ Généralités

Les incendies, dans une certaine mesure et dans quelques régions, font partie des dynamiques naturelles des écosystèmes forestiers (notamment méditerranéens). Cependant, lorsqu'ils ne constituent pas une perturbation naturelle et surviennent à court terme et de manière répétée, les incendies constituent un danger évident pour les personnes les biens et la biodiversité. C'est d'autant plus le cas sur des territoires inaccoutumés à de tels phénomènes, d'où l'importance de les prévenir.

#### • Impacts du dérèglement climatique

L'augmentation de la durée et de l'intensité des périodes de sécheresse induites par le changement climatique ont pour conséquence :

- Le dépérissement des forêts favorisant l'accumulation de bois combustibles inflammables qui s'amassent dans le sous-bois,
- L'augmentation du niveau d'évapotranspiration potentielle des végétaux. Cela se traduit par la réduction de la teneur en eau des ligneux et des récoltes et un risque accru de stress hydrique pour les arbres,
- L'altération des régimes de précipitation qui endommage l'ensemble des écosystèmes.

Tous ces facteurs accentuent l'inflammabilité des végétaux. Dès lors, le risque de départ de feu s'accroît et la propagation des feux est facilitée. Par conséquent la proportion de zones exposées au risque incendie va augmenter. La fréquence et l'ampleur de ces phénomènes vont considérablement s'intensifier.

### ◆ Aléa feux de forêts

L'Aléa « feux de forêts » correspond à la sensibilité naturelle d'une zone donnée à ce qu'un feu se déclare, influencé par l'impact des activités humaines. Prendre connaissance de ces facteurs est primordial pour connaître le risque incendie d'un territoire.

#### • Aléas naturels

La sensibilité naturelle des formations végétales étant variable, il s'agit d'un paramètre à prendre en compte.

Formation végétales	Sensibilité aux feux
Lands	Forte
Forêt de conifères	Forte
Forêt mélangée de conifères et feuillus	Moyenne
Forêt de Hêtre, Châtaignier ou Robinier	Moyenne
Forêt d'autres feuillus	Faible
Forêt ouverte de conifères	Moyenne
Forêt ouverte mélangée de conifères et feuillus	Faible
Forêt ouverte de feuillus	Faible

Source : Atlas du risque de feux de forêts en région Centre-Val de Loire, DREAL

Les formations végétales en phase de reboisement et les plantations de conifères sont très sensibles aux feux. Lorsque le climat deviendra trop sec le Pin sylvestre, une des quatre essences le plus représentées dans les forêts de la région Centre, deviendra particulièrement sensible aux incendies. L'OFB préconise l'implantation d'essences thermophiles plus résilientes et moins vulnérables aux feux comme le Chêne pubescent le Pin maritime, Le Cèdre de l'Atlas et le Pin d'Alep.

En Centre-Val de Loir :

+33% du nombre de jours de canicule entre 2018 et 2040.

En 2060, 566 057 hectares de massifs forestiers vont présenter un risque fort à très fort, soit :

> 60 % des forêts

> Durant 10 à 25j/an au lieu de 4 j/ an aujourd'hui. Le Centre-Val de Loire sera comparable à la situation que connaissent les Landes aujourd'hui.

Source : DREAL

Les peuplements diversifiés en espèces à faible inflammabilité (dont les tissus sont plus riches en eau) peuvent, en fonction de la composition du mélange, limiter l'éclosion et la propagation du feu et ainsi contribuer à la réduction du risque d'incendie. La déprise agricole dans certains secteurs conduit à l'embroussaillage de milieux qui deviennent alors fortement combustibles. La réouverture de ces parcelles (avec un pâturage ou par fauche) garantit une rupture de la continuité du couvert végétal.

- **Activités humaines**

La présence humaine et le déclenchement d'incendies sont étroitement corrélés. 90 % des feux sont d'origine anthropique. La plupart surviennent à moins de 50 m des habitations. Les activités humaines à l'origine de départs de feu sont multiples. Une proportion importante des feux est liés a des comportements imprudents. **La sensibilisation des habitants à l'adoption des bons gestes apparaît comme essentielle pour éviter ces incidents.**

La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a produit un Atlas du risque de feux de forêt en Centre – Val de Loire. Cet atlas se base sur de nombreux paramètres (les aléas, les activités humaines, les enjeux et la défendabilité des territoires) afin d'identifier les massifs les plus sensibles aux feux de forêt. Néanmoins, cet atlas ne présente pas d'analyse fine à l'échelle de chaque massif. Son étude ne prend pas en compte les phénomènes de dépérissement ou de mortalité des forêts entraînant l'apparition de bois mort. **La surveillance locale de la santé des forêts est donc de mise.**



Le lien ci-dessous et le QR code ci-contre vous dirigera vers ce document : [https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas\\_du\\_risque\\_feux\\_de\\_foret\\_en\\_centre-val\\_de\\_loire\\_v2021-11.pdf](https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_du_risque_feux_de_foret_en_centre-val_de_loire_v2021-11.pdf)

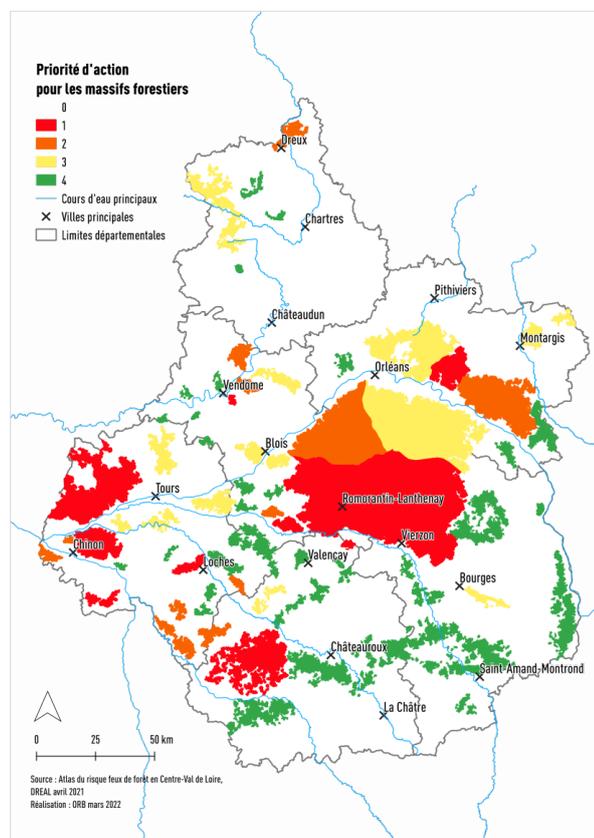
- ◆ **Cadre Législatif**

Au vu des prévisions attendues pour les décennies à venir, le cadre législatif a été et sera amené à changer. La loi du 10 juillet 2023 vise à renforcer la prévention et la lutte contre l'extension du risque incendie. Elle prévoit diverses mesures.

- Dans les départements dont les bois et forêts sont où seront classés à risque, les **plans de protection des forêts contre les incendies (PDFCI)** seront établis et déclinés pour chaque massif. Cette démarche complètera ainsi les premières études et analyses apportées par l'atlas de la DREAL.
- **Les OLD (Obligation légale de débroussaillage)** déjà en vigueur dans de nombreux départements, vont être étendues aux massifs classés à risque. Les OLD s'appliquent aux propriétés situées à moins de 200 mètres des massifs forestiers concernés. Cet obligation consiste, au débroussaillage du sol et l'élagage des arbres, par le propriétaire, dans un périmètre de 50 m autour des habitations. Cet entretien ne sera pas soumis à autorisation ou déclaration. Un arrêté ministériel précisera l'articulation des obligations.

Probabilité de départ de feux	Influence jusqu'à 100 m	Influence jusqu'à 200 m
Axes routiers nationaux		<b>Forte</b>
Axes régionaux		<b>Forte</b>
Axes départementaux		<b>Forte</b>
Axes Locaux		<b>Moyenne</b>
Lignes électriques	<b>Moyenne</b>	
Voie ferrées		<b>Forte</b>
Bâti		<b>Forte</b>
Zones agricoles		<b>Moyenne</b>

Probabilité de départ de feu engendrée par les activités humaines. Source : Atlas du risque de feux de forêts en région Centre-Val de Loire, DREAL



- Le **droit de préemption** des communes sera institué en cas de vente de bois ou forêts, non dotées d'un document de gestion et situées dans le périmètre d'un PDFCI.
- Un **schéma d'accès aux ressources forestières** établi par le département prévoit les itinéraires de transport de grumes sur les routes départementales et communales depuis les chemins forestiers
- L'enjeu 'risque incendie' devra être **intégré aux documents de gestion durable** (PSG, RTG et CBPS).

#### ◆ Feux de récolte

75 % des feux sont exclusivement des feux de récolte. En plus des effets préjudiciables sur les récoltes le risque est de voir ces feux se propager à des surfaces boisées. 75 % des feux de forêt commencent dans les champs avant de se propager à la forêt. Là encore, la mise en place d'une sensibilisation est nécessaire pour prévenir ce risque. Les SDIS (Service départemental d'incendie et secours) et la chambre de l'agriculture ont adopté depuis plusieurs années des programmes de prévention. Ceux-ci s'articulent autour de la mise en place **d'outils numériques d'information du niveau de risque par zone, de concertation regroupant les acteurs de défense contre les incendies ou encore d'organisations de journées visant à sensibiliser les agriculteurs.**

Les heures de moissonnages, l'équipement des véhicules, l'entretien du matériel ou encore l'accès aux parcelles, pour ne citer qu'eux, sont autant de paramètres à prendre en compte pour réduire le risque de départ de feux. Vous trouverez si contre une fiche traitant de la prévention des risques de feux de récolte conçue par le SIDS 18.

[https://www.cher.gouv.fr/contenu/telechargement/35372/275556/file/prevetion\\_risques\\_incendies.pdf](https://www.cher.gouv.fr/contenu/telechargement/35372/275556/file/prevetion_risques_incendies.pdf)

Cette autre fiche, élaborée par la chambre de l'agriculture, apporte également plusieurs éléments de prévention au feu de récolte.

[https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Centre-Val-de-Loire/122\\_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre\\_Chambre/CA28/Actualites\\_agenda/2023/2023-Prevention-Feux-de-recolte.pdf](https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre_Chambre/CA28/Actualites_agenda/2023/2023-Prevention-Feux-de-recolte.pdf)

#### ◆ Conclusion

La complexité de la gestion du risque incendie réside dans la multitude de facteurs, d'enjeux, d'acteurs et d'environnements qui y sont associés. La prise en compte de ce risque implique donc la collaboration de tous les acteurs d'une région.

Concernant les forêts, 87 % d'entre elles sont privées en région Centre (source : ORB Centre-Val de Loire). Il est donc essentiel d'engager un **dialogue avec les propriétaires forestiers afin de planifier des actions de prévention** (au sujet de la législation mais aussi pour inventorier les chemins d'accès, les zones de blocage, des points d'eau avec leur profondeur). Une **sensibilisation globale des riverains et des propriétaires sur les gestes à adopter durant la saison estivale** est également indispensable. Enfin les mesures, déjà initiées, destinées à **accompagner les agriculteurs** doivent se poursuivre.